



Bulletin d'inscription 2023

à remettre en mairie avant le 30 juin 2023 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tel :

Portable :

La catégorie des maisons fleuries se divise en 2 sous catégories :

- Catégorie : maisons fleuries
- Catégorie : fermes, commerces, gîtes.

(x cochez votre option)

Le règlement du concours des maisons fleuries est disponible sur le site de la commune.

Seuls les éléments de fleurissement visibles depuis la voie publique seront pris en compte.